

RKM - Protocole sanitaire

(pris en application des règlements et directives édictées pour faire face à l'épidémie de Covid-19)

Les procédures suivantes sont mises en place pour permettre la reprise progressive des activités de notre association. Elles pourront évoluer au fur et à mesure des changements apportés au cadre réglementaire.

Il est primordial que chacun soit responsable de leur application pour que nous puissions reprendre nos activités. Tout manquement pourrait remettre en cause cette reprise.

1. Procédures générales applicables aux sorties :

- Limiter les sorties à 10 participants. Il ne sera pas possible d'organiser plusieurs sorties de 10 participants au même endroit au même moment. Le responsable ayant inscrit la sortie au calendrier notera les personnes effectivement présentes et communiquera la liste par mail, après la sortie, au président qui tiendra un registre.
- Se limiter jusqu'à nouvel ordre à des sorties à la demi-journée (dans la mesure où l'accès aux plages est réglementé et exclue le plus souvent le stationnement, les pique-niques, etc).
- Vérifier si l'embarquement et le débarquement sont autorisés aux endroits convenus pour partir, s'arrêter et arriver.
- Afin de minimiser le risque de mobiliser des moyens de secours, adapter les sorties à des parcours connus sans péril marqué.
- Avoir un comportement responsable et conforme aux directives publiques sur les lieux de rassemblement à l'embarquement et au débarquement. Le port du masque sur les lieux publics de rassemblement avant embarquement et au retour est conseillé.
- Pendant la pratique de l'activité, adopter les gestes barrières tels que décrits dans le document joint (« Les Gestes Barrière du Pagayeur »).
- Pour mémoire, seules les embarcations mono-place sont autorisées.

2. Procédures applicables au local pour les matériels personnels entreposés au club :

- Les personnes accédant au local pour y chercher ou ramener leur matériel personnel prendront soin de passer au produit désinfectant après utilisation les objets et parties communes avec lesquels ils ont été en contact (ex : poignées...). Des produits désinfectants seront disponibles dans le local.
- Ces personnes feront en sorte que leur matériel personnel ne soit pas manipulé pour accéder au matériel personnel d'autres adhérents ou aux matériels collectifs.

3. Procédures applicables au local pour l'emprunt de matériels du club :

- Dans la mesure du possible il est souhaitable que l'emprunt du matériel collectif soit réduit au minimum. Idéalement, chacun devrait avoir un ensemble jupe + gilet + pagaie personnel. Lorsque cela n'est pas possible, les matériels du club resteront disponibles au prêt mais devront être rincés et passés au produit désinfectant après leur utilisation. Des produits désinfectants seront disponibles dans le local.
- Les bateaux collectifs seront rincés après chaque utilisation avant d'être rangés dans le local.